

## THÈME 4 : POUR LA RENOVATION DU SYNDICALISME

### 1. INTRODUCTION

~~• 1.1 La crise économique et sociale mondiale que nous connaissons aujourd'hui se traduit en Europe par des interrogations sur la nature de la construction de cette dernière et ouvre le débat sur les réformes à effectuer. En 2008, la crise était venue des banques mais n'avait pas amené à des réorientations des politiques alors qu'elle procédait bien d'un dérèglement structurel des systèmes économiques européens et américain. L'insuffisance de la demande due notamment à la faiblesse des salaires, le manque d'activité et de compétitivité des économies ont été sources d'un recours grandissant à l'emprunt. La situation produite par l'endettement des États et la spéculation financière a conduit nombre d'entre eux à la crise et l'imposition de plans d'austérité qui n'ont fait qu'aggraver les choses, alors qu'il faudrait créer les conditions d'une relance de la croissance par une hausse des salaires, une autre politique fiscale, un pôle financier au service du développement économique et social.~~

**Pour porter nos mandats en matière de place et d'organisation du second degré dans notre conception du système éducatif (thème 1), nos revendications pour les personnels (thème 2), nos propositions pour contribuer à construire des alternatives économiques et sociales (thème 3), de quels outils syndicaux, dans le second degré, l'éducation, la fonction publique, en inter-pro, avons-nous besoin aux différents niveaux, local, national, européen ou international ?**

• 1.2 En France, la deuxième partie de la mandature de N. Sarkozy aura vu s'accroître la mise en œuvre de réformes destinées à détruire le modèle social français et l'instrumentalisation de la crise financière et économique pour imposer des plans d'austérité de plus en plus drastiques. Les intentions désormais affichées très clairement, notamment par le Premier ministre, de revenir sur le système de protection sociale, l'influence grandissante du grand patronat communiquant aux responsables européens ses projets en termes de flexibilité accrue du travail, le poids des agences de notation sur les politiques nationales, posent corrélativement la question de l'efficacité de l'action syndicale. De larges mouvements de contestation ont eu lieu dans plusieurs pays européens (Grèce, Roumanie, Italie, Espagne, Portugal, Grande Bretagne...) en réaction aux plans d'austérité, mais le syndicalisme européen peine toujours à unifier ses forces pour impulser des actions coordonnées. En France, l'unité syndicale née lors de la lutte contre le projet de réforme des retraites a permis de rassembler des millions de citoyens, toutes générations confondues, dans des manifestations puissantes et nombreuses. Cependant, les divergences sur la stratégie d'action la plus opportune, l'objectif d'associer les salariés des petites entreprises éloignés des structures syndicales ont conduit à un ralentissement du rythme des actions. Le gouvernement ayant fait le choix de mépriser l'expression émise par les salariés par le biais de leurs organisations représentatives et de dénier tout sens aux mobilisations, le rapport de forces a été insuffisant. **L'intersyndicale n'a pas placé la riposte à la hauteur de l'obstination du gouvernement. La volonté de maintenir à tout prix l'unité avec la CFDT a constitué une entrave supplémentaire.** Le gouvernement a fait passer sa réforme et rendu plus difficile à l'avenir l'action syndicale même si le syndicalisme a amélioré son image dans l'opinion. L'inter-professionnelle a perduré mais, fragilisée, elle a été dans l'incapacité de se mettre d'accord sur une actualisation de la plate-forme de janvier 2009, s'est

peu à peu morcelée, n'a proposé depuis l'automne 2010 que des modalités d'action plus symboliques que de nature à créer un rapport de forces. Les mouvements comme celui des indignés qui contestent les politiques libérales ne se sont pas imposés en France. Les ONG sont amenées à pallier de plus en plus de carences des États et suscitent des engagements mais sur des questions ciblées. La contestation sociale reste présente, dans les entreprises où des luttes pour les salaires et l'emploi sont nombreuses, dans l'Éducation où la journée de grève du 27 septembre a rassemblé largement, mais l'unification des luttes des différents secteurs de nature à créer un puissant mouvement n'a pu se faire.

- **1.3** Cette situation doit pousser le syndicalisme à s'interroger sur plusieurs points et prendre des dispositions pour retrouver un véritable rôle de défense des salariés et de conquête de nouveaux droits ; quelle stratégie construire face à un gouvernement intransigeant faisant fi de la légitimité des acteurs sociaux ? Comment dépasser le stade d'un syndicalisme de l'unité d'action pour aller vers un syndicalisme unitaire de proposition ? Comment penser le rapport au politique dans un contexte préélectoral où s'impose la nécessité d'un projet alternatif ? La situation actuelle, celle d'un tournant pour notre modèle de société, doit conduire à une accélération de la réflexion sur la façon de rassembler les salariés, de rendre le syndicalisme plus apte à porter l'intérêt général, de renouveler la façon de penser le rapport au politique. Il faut réfléchir à la forme et aux structures d'un nouvel outil syndical.

- **1.4** Les derniers congrès du SNES et de la FSU avaient écarté la piste de la confédéralisation, acté les limites de l'élargissement aux autres versants de la FP, jugé nécessaire la construction d'un nouvel outil syndical avec les autres organisations syndicales partageant notre conception d'un syndicalisme de transformation sociale, unitaire, de lutte et démocratique dans son fonctionnement. L'insuffisante appropriation collective de ce mandat de la FSU n'a pas permis de créer une véritable dynamique de mise en œuvre ; il s'agit d'analyser plus finement les causes de cette situation : attachement à un syndicalisme de métier dont certains craignent la perte d'identité ? Sens du mandat nécessitant davantage d'explicitations ? Crainte de la dilution voire la disparition de pratiques constitutives du syndicalisme porté par la FSU ? Méfiance par rapport à des organisations syndicales qui peuvent apparaître parfois comme des concurrents trop agressifs ?

Dans tous les cas, il faut impulser le débat plus largement qu'actuellement, garder notre objectif prioritaire de défense des salariés en pensant les revendications de façon collective et en agissant pour la transformation sociale. Le contexte économique et politique nécessite de se saisir de questions transversales pour construire des initiatives communes sur l'emploi, les salaires, les services publics...

D'ores et déjà, les organisations patronales se sont mises en ordre de bataille et ouvrent largement les questions des formes du travail, de la rémunération des salariés, du financement et du contenu de la protection sociale. La question du champ d'intervention de l'État est également posée par les libéraux ; tout cela rend impératif une réponse coordonnée des organisations syndicales. La problématique des alliances et de la stratégie s'impose également du fait des nouvelles règles de représentativité. **Des convergences entre tous les secteurs, et des luttes plus transversales doivent être développées.** En 2013, la mesure de la représentativité aura pour effet de fixer la liste des organisations représentatives au niveau national ; déjà, dans la Fonction Publique, les récentes élections qui n'ont pas permis de faire émerger clairement un type de syndicalisme peuvent faire bouger certains équilibres et pratiques ; il est certain qu'il faudra anticiper et développer le débat avec l'ensemble des syndiqués si le SNES et la FSU veulent

peser sur le cours des choses et rester maîtres de leurs choix.

- **1.5** Le lien actifs-retraités est un élément statutaire de la FP et du Code des Pensions. 15 millions de retraités, 3,4 millions de pensionnés FP : il est crucial pour le syndicalisme tout entier d'intégrer les salariés à la retraite.

Le choix fait par le SNES et la FSU d'organiser les retraités aux côtés des actifs et dans les mêmes structures témoigne de la communauté d'intérêts entre eux ; pour maintenir l'adhésion des retraités, il convient aussi de prendre en compte les spécificités de leur situation au-delà de la période professionnelle (rupture avec la FP pour l'évolution des pensions, etc.). **et de dégager des solutions permettant de porter à la connaissance de tous les adhérents de l'organisation leurs attentes, réflexions et revendications (diffusion de la presse spécifique retraités, page spéciale dans l'US, ...).** La FGR-FP réunit les adhérents retraités du SNES et ceux de la plupart des syndicats nationaux de la FSU, de l'UNSA, de FO, de Solidaires ; le SNES y assume des responsabilités dans les différentes instances ; la FGR-FP participe à l'intersyndicale des UCR. ~~Cette dimension unitaire originale ne doit-elle pas être prise en compte dans la réflexion globale du SNES et de la FSU sur l'avenir du syndicalisme ?~~

**En progression régulière, les effectifs des syndicats nationaux de la FSU affiliés à la FGR-FP font de celle-ci la première force syndicale. L'engagement militant doit s'élargir afin de poursuivre la stratégie unitaire mise en œuvre depuis quelques années, renforcer ses effectifs via de nouvelles adhésions, faire vivre et élargir encore le regroupement du « Pôle des retraités de la Fonction Publique » pour consolider cet outil revendicatif et conforter sa place au sein de l' « Inter-UCR » des retraités.**

- **1.6** Enfin, face aux réponses coordonnées des dirigeants actuels, favoriser l'émergence de pouvoirs politiques porteurs d'autres choix que ceux de la mise à mal des acquis sociaux est nécessaire ; cela ne se fera pas sans mobilisation des travailleurs dans les différents pays et sans projet alternatif pouvant nourrir les programmes des partis progressistes se présentant au suffrage. La période de campagne électorale qui s'ouvre en France doit être l'occasion de renforcer le travail entrepris auprès des partis politiques pour faire avancer nos propositions en matière de fiscalité, emploi, conception de la Fonction Publique, protection sociale, pouvoir d'achat... de porter tout particulièrement notre projet éducatif. Ce contexte renvoie également à la question des orientations et actions du syndicalisme européen et international unitaire, ~~et à la nécessité de développer son poids, son influence, sa reconnaissance. C'est avec cet objectif que le SNES continue de défendre la demande d'adhésion de la FSU à l'ISP, la CES et la CSI.~~ **La question n'est pas seulement de renforcer un syndicalisme européen englué dans son rôle de lobbying au sein des institutions européennes en réclamant l'adhésion de la FSU à la CES. Le SNES au sein de la FSU doit pousser à la revitalisation des forums sociaux et favoriser le lien avec les différentes formes de luttes internationales qui peuvent émerger, comme celle des Indignés.**

## 2. LA FSU

### • 2.1 Introduction

**2.1.1** La nécessité d'établir un rapport de force social puissant est apparue encore plus décisive ces dernières années face à une politique d'une rare agressivité, remettant en cause des éléments essentiels du pacte social et de plus aggravée par

le contexte de crise que nous vivons. La FSU a un rôle important à jouer, elle l'a montré dans le cadre de l'intersyndicale interprofessionnelle et dans la fonction publique de l'État. En effet, les effectifs de personnels des secteurs dans lesquels la FSU est largement représentative sont importants et lui donnent un poids particulier dans ses liens avec les confédérations. Son renforcement dans ces secteurs reste une nécessité. Cependant son implantation et sa représentativité dans l'Éducation nationale ne peuvent faire oublier ses limites liées à une représentativité essentiellement dans la fonction publique de l'État, faible sur l'ensemble de la fonction publique, inexistante ailleurs. Cette situation entrave sa capacité à peser sur toutes les questions qui concernent les salariés, l'empêche de contribuer plus fortement à la construction d'actions en continu, touchant tous les secteurs.

**2.1.2** Les résultats des dernières élections professionnelles confirment cette nécessité. Certes, la FSU a conservé son poids relatif dans l'Éducation nationale, mais les problèmes de participation liés pour beaucoup aux conditions de scrutin (calendrier, modalité de vote...) l'ont conduite à perdre sa première place dans la fonction publique de l'État. **Il convient donc qu'elle retrouve sa prééminence à ce niveau, ce qui implique de tirer un bilan des nouvelles modalités de vote et de réfléchir avec les syndicats nationaux sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer sa visibilité en tant que fédération.**

~~Cela~~ **Ce recul** traduit bien la fragilité de la FSU dont l'essentiel des forces se concentre sur un ministère. Si le syndicalisme de métier est légitimé par ces élections, nous devons nous interroger sur une exigence des personnels à exprimer aussi, par leur vote, une meilleure prise en compte de leurs aspirations sur des sujets qui dépassent le cadre de leur métier et sur lesquels la FSU n'a pas le poids et le champ d'intervention suffisants en terme de représentativité.

## • 2.2 L'avenir de la FSU

**2.2.1** La « loi sur le dialogue social » organise et structure le dialogue social de façon plus rigoureuse, donnant à chaque organisation syndicale un poids proportionnel aux résultats des élections, ce qui constitue un élément déterminant, en particulier dans le cadre des accords négociés. L'éparpillement de la représentativité syndicale dans la fonction publique, singulièrement dans la FPE, ne peut conduire qu'à des difficultés accrues pour construire rapidement un rapport de force de nature à peser sur les choix gouvernementaux et donc à un affaiblissement de l'efficacité du mouvement syndical. Le changement des règles de représentativité a conduit plusieurs organisations syndicales à rechercher, avec plus ou moins de succès, des alliances voire des rapprochements structurels. Ce processus est loin d'être terminé et la FSU ne peut rester spectatrice du remodelage du paysage syndical.

**2.2.2** En effet si la légitimité de la FSU est reconnue, si elle est écoutée dans nombre de domaines (Éducation, avenir de la fonction publique, place et rôle de l'État, avenir et rôle des services publics), elle se trouve le plus souvent formellement absente de toutes les discussions, de toutes les négociations sur des sujets pourtant essentiels pour les personnels qu'elle représente (protection sociale, retraites, retraités, questions liées aux enjeux des politiques économiques, environnementales et sociales). Cela affaiblit sa capacité à défendre ses orientations mais aussi à peser réellement sur ces choix.

**2.2.3** C'est en ce sens qu'aujourd'hui la voie de l'autonomie a atteint ses limites et doit être dépassée. Il nous faut donc approfondir la démarche entreprise depuis le dernier congrès de la FSU et aller au-delà de ce qui a été fait (colloques par exemple). Il nous faut à la fois construire des collaborations plus effectives et en

même temps éviter des démarches qui pourraient être perçues comme des manœuvres d'appareils dont le seul objectif serait leur survie.

**Avec pour perspective l'unification autour d'une conception d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, le SNES propose à toutes les forces syndicales qui souhaiteront s'inscrire dans ce processus, et notamment à Solidaires et à la CGT sans laquelle toute perspective d'unification syndicale est illusoire :**

- de développer des initiatives et actions communes tant au niveau national que local ;
- de développer, au niveau national, le travail en commun sur tous les dossiers dans le cadre de groupes thématiques qui doivent conduire à l'élaboration de mandats communs, donc d'expressions communes dans les instances de concertation, les médias et dans le cadre de l'action syndicale ;
- **de développer au plus proche du terrain, par le biais de stages syndicaux et/ou d'heures d'information syndicales, des débats avec les syndiqués et plus largement avec l'ensemble des personnels sur les perspectives de construction d'un nouvel outil syndical** ~~qui n'aurait de sens que si la CGT en était partie prenante ;~~
- de construire un travail commun et régulier au niveau des structures départementales et régionales qui doit trouver une traduction dans le cadre des différentes instances (CESER, CT).

Il s'agit bien d'abord de construire une mutualisation des réflexions et de l'action syndicale pour l'ensemble des questions relevant du champ syndical, dans le but d'une meilleure efficacité et d'une meilleure prise en compte des aspirations de l'ensemble des salariés. Il est clair que si cette démarche a tout son sens dans la fonction publique, elle ne peut se limiter à ce seul secteur et doit donc concerner l'ensemble du champ interprofessionnel.

Le SNES proposera ces mandats lors du prochain congrès de la FSU.

### **• 2.3 Organisation et fonctionnement de la fédération**

**2.3.1** L'organisation de la FSU comme fédération de syndicats nationaux reste totalement pertinente. Les mandats fédéraux doivent se nourrir des positions des syndicats nationaux. Ils ne doivent pas être en contradiction avec ceux des syndicats nationaux dans leur champ de responsabilité sans être, pour autant, la simple juxtaposition des mandats des différents syndicats. La Fédération joue un rôle essentiel pour susciter les débats, pour rechercher des synthèses, pour sensibiliser à la nécessité de surmonter les désaccords. Elle a aussi la lourde responsabilité d'élaborer et de mettre en débat des positions fédérales sur les sujets transversaux. Les difficultés rencontrées dans la construction de certains mandats (par exemple sur certains points concernant la formation des maîtres) ne doivent pas conduire à une remise en cause de ces principes essentiels de notre fédération.

**2.3.2** La campagne et le suivi des élections professionnelles aux CT des différents ministères ont été construits par les syndicats nationaux concernés par chaque CT, comme ce fut le cas auparavant pour les élections dans les DDI et aux CT des conseils généraux et régionaux. Dans l'Éducation nationale le groupe des 10 syndicats nationaux a su construire les listes au CTM et aux CTA, et mener une campagne articulant syndicalisme de métier et développement de thématiques plus transversales. C'est bien dans cette voie qu'il faut poursuivre pour les prochaines élections. Pour autant, des progrès doivent être faits vers une meilleure articulation entre la campagne des syndicats nationaux et la campagne fédérale, dans une

association plus effective des forces fédérales au niveau local et dans une plus grande implication de la fédération dans les secteurs où les syndicats de la FSU ont besoin d'une aide importante.

**2.3.3** Le dernier congrès de la FSU a décidé de la mise en place d'un secrétariat national afin de renforcer l'exécutif de notre fédération. Cette instance a su allier un ancrage fort de la quasi-totalité de ses membres dans leur syndicat national, tout en permettant de dégager des forces militantes pour le suivi quotidien et la préparation de différents dossiers essentiels. Le SNES tire un bilan positif du fonctionnement du secrétariat national de la FSU durant ces deux dernières années.

**2.3.4** La création des sections fédérales des retraités (SFR) a donné une dimension fédérale au syndicalisme des retraités. Elle leur a permis de participer aux actions des USR, de siéger dans des CODERPA, d'avoir une expression propre. ~~Pourtant leur place dans les instances fédérales, malgré le potentiel d'adhésions et de militantisme qu'elles représentent, demeure aléatoire et insuffisante. Comment faire que leur reconnaissance interne soit manifeste et facilite leur efficacité ? Comment améliorer les relations entre les SFR et la structure nationale ? Nous devons continuer d'exiger la participation de la FSU dans l'intersyndicale des retraités regroupant les UCR CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, ainsi que l'UNSA et la FGR-FP.~~

**Dans le même temps, le travail avec les actifs (groupe de travail « actifs-retraités ») a pu se réaliser sur la perte d'autonomie. Cette stratégie doit être consolidée et la présence des retraités assurée au CDFN comme dans les différents secteurs de la FSU, qu'ils soient associés aux rencontres, audiences qui les concernent et que « POUR » leur fasse une place afin que soit maintenu le lien « actifs-retraités ».**

**Les relations des SFRD et de la SFRN doivent être mieux assurés (déplacements – circulaires – presse ).**

**Les retraités de la FSU doivent es-qualités être partie prenante de l'Inter-UCR au niveau national comme ils le sont dans la plupart des départements.**

**2.3.5** La mise en place des conseils fédéraux régionaux était indispensable. Ces conseils ont permis de donner une lisibilité régionale à la FSU tout en permettant la construction démocratique de mandats fédéraux sur les dossiers régionaux, à un moment où ce niveau géographique voit ses responsabilités croître, en particulier dans la définition des politiques publiques locales. Faut-il revoir le mode de fonctionnement des CFR ? Faut-il revoir leur place dans le fonctionnement et dans les instances de la fédération ?

**2.3.6** Notre fédération de syndicats nationaux repose par son fonctionnement interne sur les SN, les sections départementales et les courants de pensée. Le maintien indispensable de cet équilibre conduit à des difficultés de construction des instances fédérales afin de ne pas trop s'éloigner du principe « un syndiqué, une voix ». La réorganisation de la composition du CDFN a permis de construire un équilibre acceptable entre toutes ces contraintes. La composition actuelle du BDFN, avec l'arrivée de nouveaux syndicats, pose aujourd'hui un sérieux problème. Le SNES qui représente 39,5 % des syndiqués, représente 7 % des voix dans la partie du BDFN réservée aux syndicats nationaux. La composition du BDFN doit être revue dans le même esprit que celle du CDFN.

## • **2.4 Règles de fonctionnement de la FSU**

**2.4.1** Dès lors qu'il s'agit de valider une orientation ou une proposition élaborée, la

règle de la majorité qualifiée à 70 % reste pertinente, car, dans de tels cas, en l'absence de cette majorité, aucun mandat, aucune décision n'est effectivement adoptée, ce qui impose de nouvelles réflexions collectives en particulier lorsque la proposition a recueilli plus de 50 % des voix. Mais il y a des cas où la mise en œuvre de cette règle conduit à une absurdité et un manquement grave à la démocratie puisque c'est alors, dans ces cas, la position qui a retenu le moins de voix qui devient la position fédérale. C'est ce qui s'est passé pour le vote concernant la signature par la FSU du protocole d'accord sur les non-titulaires. **Tout en en définissant précisément le champ et les conditions d'applications**, le SNES proposera une modification statutaire au prochain congrès de la FSU : « **lorsque toute recherche préalable de synthèse s'avérerait impossible et** lorsque l'application de la majorité qualifiée à 70 % conduirait à valider comme position fédérale la position ayant recueilli le moins de voix, la majorité qualifiée est abaissée à 50 % ». Enfin la majorité qualifiée à 70 % des suffrages exprimés, associée au décompte en suffrage exprimés des abstentions, revient à compter les abstentions en contre et exiger une majorité de fait bien supérieure. ~~Ne faut-il pas ne~~ **Par ailleurs, le mandat de Perpignan précisait qu'il ne faut** prendre en compte que les « pour » et les « contre » dans le décompte des voix pour l'application de la majorité qualifiée à 70 % ➔ .

### 3. SNES

#### • 3.1 État des lieux

**3.1.1** Comme toutes les organisations syndicales, le SNES est confronté à une situation difficile qui résulte de multiples facteurs : des attaques sans précédent de la part d'un pouvoir qui fait du passage en force contre les forces sociales un axe idéologique, une situation économique désastreuse, un sentiment d'impuissance qui se développe dans une partie de la population parfois accentué par l'impression d'absence d'alternatives... Par ailleurs la faiblesse des rémunérations, les difficultés croissantes dans l'exercice des métiers de l'éducation et les résultats insuffisants (important écart entre performances les plus élevées et les plus faibles par exemple...) du système éducatif français qui induisent de fortes interrogations sur ses missions, peuvent pousser une partie des personnels à la recherche de solutions personnelles ou locales plutôt que dans la lutte collective. Dans un tel contexte, le SNES, malgré la confiance qui lui a été renouvelée lors des élections professionnelles d'octobre 2011, a du mal à faire partager l'idée que ses exigences de démocratisation ne sont pas utopiques et à entraîner dans l'action la majorité des personnels. Les taux de syndicalisation des stagiaires au cours de l'année 2010-2011 montrent pourtant qu'il est capable, lorsqu'il articule action revendicative et réponses aux questions quotidiennes, d'apparaître aux yeux des personnels comme la référence syndicale dans le second degré et de mener une campagne médiatique efficace.

**3.1.2** La question de la stratégie et des alliances va se poser de façon centrale dans les mois à venir, et dépendra largement des résultats des élections présidentielles et législatives. Dans l'immédiat le SNES, en tant qu'organisation majoritaire du second degré, a la responsabilité d'interpeller les candidats à ces élections, aux niveaux national et local, sur la base de son projet éducatif et de transformation sociale, et des aspirations qui sont celles de nos professions.

**3.1.3** Le gouvernement avait pris des engagements en matière de moyens syndicaux lors des discussions liées à la loi sur le dialogue sociale. Force est de constater que la situation actuelle en est loin. S'agissant des moyens syndicaux des menaces importantes continuent de peser à moyen terme visant à les diminuer

dans l'Éducation nationale déjà pourtant considérablement défavorisée. Rien n'est amélioré en matière de prise en charge par l'État des locaux syndicaux. Le SNES, avec la FSU continuera d'exiger que les engagements en matière de moyens syndicaux soient respectés et que les mesures prises aillent dans le sens du développement des droits syndicaux des personnels et des organisations syndicales, ainsi que des moyens humains et matériels pour les exercer.

#### **3.1.4 Elections professionnelles**

**Le Snes doit établir le bilan des élections d'octobre 2011 et en tirer les conclusions : le choix par le Ministère des modalités et du calendrier était idéologique plus que technique et constitue un véritable déni de démocratie. De plus, la procédure informatique, qui réduit le rôle, naguère déterminant, des militants, des sections d'établissements et des sections départementales retire au vote sa valeur collective, et en confie l'organisation à une entreprise privée et son contrôle à des experts. S'y ajoute son caractère inéquitable puisque, dans la Fonction Publique, seule l'EN y était soumise. Fort de ces analyses, le Snes avec la FSU doit exiger le retour au vote traditionnel « papier » selon les modalités éprouvées, vers la fin du premier trimestre.**

**Par ailleurs, le Snes ne doit pas s'exonérer de ses responsabilités et doit mener une campagne permanente auprès de nouveaux collègues notamment pour expliquer l'importance et le sens des élections professionnelles.**

**C'est à ces conditions seulement qu'il peut espérer retrouver les taux de participation et progresser.**

#### **• 3.2 Le SNES dans le débat politique**

Le rapport du syndicalisme aux partis politiques est une composante de son rapport au politique. Le SNES doit poursuivre le travail engagé depuis le dernier congrès dans ses relations avec les partis politiques : interpellations, organisation de débats... Il s'agit, en portant les revendications et exigences des personnels, de peser sur les programmes des organisations politiques et sur le débat public trop souvent enfermé dans des schémas stéréotypés, qu'il faut combattre, sur l'éducation (autonomie, rigidité et obsolescence des statuts, école du socle, inefficacité du service public d'orientation...) ou sur l'économie (réduction des dépenses de l'État, ouverture au privé de missions relevant aujourd'hui de l'État ou plus largement du service public...). L'organisation de l'État et les pouvoirs accrus des collectivités locales imposent que cette démarche soit mise en œuvre tant aux niveaux régional et départemental qu'au niveau national. Elle doit reposer sur plusieurs piliers : transparence, souci intransigeant de l'indépendance syndicale, respect des prérogatives de chacun des partenaires.

Elle doit être articulée avec l'élaboration de nos analyses et revendications, la mobilisation des collègues et les campagnes d'opinion qui doivent être développées. Les relations avec les médias doivent permettre une plus grande visibilité dans l'opinion publique du SNES, de ses revendications et de sa représentativité.

Le SNES doit poursuivre son travail commun **à tous les niveaux** avec les organisations de parents d'élèves, de lycéens, les mouvements pédagogiques, sous toutes les formes permettant de construire des revendications et des actions communes.

#### **• 3.3 Une communication offensive et cohérente**

Les outils de communication sont nombreux et utilisés à tous les niveaux du SNES : publications papier régulières ou hors série, sites Internet, lettres flash,

communiqués de presse et présence dans les médias, expérimentation des réseaux sociaux...

Dans la poursuite du travail déjà effectué, il faut rechercher une plus grande cohérence **et davantage d'efficacité** dans une stratégie plus clairement définie du point de vue des outils utilisés, des objectifs recherchés et des publics visés. Cette réflexion doit se construire sur une analyse des demandes et des besoins des différents publics (médias, syndiqués, militants, acteurs politiques...), et aussi de l'impact des différents outils et enfin des évolutions liées à la société de communication.

~~Menée conjointement au niveau national et académique, elle pourrait gagner à s'appuyer sur un regard extérieur et professionnel (sondages, études de lectorat, conseils en communication...).~~

Quatre enjeux s'imposent :

- la réactivité par rapport à l'actualité ;
- l'adaptabilité dans le choix des outils et des formes de communication ;
- la visibilité du SNES ;
- la cohérence et la complémentarité entre les supports utilisés pour la communication.

À ce titre, la question de la complémentarité des publications papier avec la communication numérique est centrale. La communication numérique est plus adaptée au besoin de réactivité face à l'actualité tandis que la publication papier permet des analyses plus fouillées, des « retour sur », des pistes de réflexion...

Ainsi, la stratégie de communication pourrait s'organiser autour de trois axes :

1. Refonder le site pour faire une place plus grande, sinon centrale à :

- l'actualité ;
- les outils pour les S1 (du type abécédaire, fiche mémos, **Courrier des S1**, questions réponses...) ;
- la mobilisation (tract, pétition, vidéos à partager, **réseaux sociaux**...).

~~2. En lien avec le site mettre en place une newsletter régulière à destination des syndiqués et d'éventuels abonnés. Elle doit permettre une moindre fréquence de publication de L'US tabloïd. Doit-on envisager que l'abonnement à cette newsletter soit ouvert à des non-syndiqués ?~~  
**maintenir les lettres flash à destination des syndiqués et d'éventuels abonnés.**

3. Repenser les publications papier

- ~~réduire~~ **conserver** le nombre et la périodicité des publications papiers régulières (~~L'US tabloïd moins fréquente, L'US Mag renouvée et moins tournée vers l'actualité immédiate...~~).
- développer les publications « grand public » de type plaquettes courtes pour diffusion dans les établissements sur des sujets précis de mobilisation/d'actu, etc. et les outils assurant une grande visibilité (affiches, tracts, **vidéos à partager**...).

### • 3.4 L'engagement militant

**3.4.1** La force du SNES repose en premier lieu sur son réseau de militants (locaux, départementaux, académiques et nationaux). Le départ à la retraite de générations massivement syndiquées et de militants expérimentés et en responsabilité a conduit à un renouvellement important des responsables à tous les niveaux, qui

n'est pas encore achevé et doit se poursuivre avec, entre autres, le souci de la parité.

~~Comment encore améliorer le renouvellement et le rajeunissement des cadres militants ? Comment mieux concilier investissement militant et vie professionnelle et personnelle ?~~

**Afin de renouveler les cadres militants, il est nécessaire de permettre une entrée progressive vers les responsabilités. L'accompagnement par la formation favorisera la prise de responsabilités afin que le nouveau militant ait le temps de s'organiser tant dans sa pratique du métier que dans sa vie syndicale. Pour concilier investissement militant, vie professionnelle et personnelle, il faut travailler en équipe afin de permettre une prise de relais en cas de besoin.**

Beaucoup reste encore à faire et l'accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement, allié à la stratégie ministérielle de renvoyer au local la responsabilité de la détermination des moyens de mise en œuvre des réformes et orientations nationales, posera de nouveaux problèmes dans l'organisation de la lutte syndicale dans les S1.

**Il faut que dans les S2 et S3 un (plusieurs) militant(s) suive(nt) les S1 et puisse(nt) aller sur place les épauler plus systématiquement ou dans l'urgence lorsque cela devient nécessaire. Cela implique que dans les arbitrages sur l'utilisation des moyens en temps militant, des décharges suffisantes soient affectées aux S3 et S2.**

~~Comment faire face à cette situation nouvelle ? Comment donner les moyens aux secrétaires de S1 d'assumer leurs responsabilités sans craindre d'être soumis à l'arbitraire du chef d'établissement ? Cela nécessite-t-il des droits nouveaux à revendiquer ?~~

**Le militantisme dans les S1 est essentiel. Il constitue l'ossature de l'action du SNES et reste l'origine principale de sa force. Il convient de réclamer de nouveaux droits pour faciliter l'engagement syndical à l'échelle des établissements et pour permettre aux secrétaires de S1 d'assumer leurs responsabilités sans avoir à subir de pressions de la part de leur chef d'établissement.**

**3.4.2** Plus largement les nouveaux modes de « gouvernance » et de pilotage du système, mis en place à travers les réformes, font surgir de nouveaux défis. Ainsi les liens entre situation individuelle et politique éducative vont de moins en moins de soi, les particularités se multiplient, les objectifs immédiats diffèrent de plus en plus d'un établissement à l'autre, l'individualisation des carrières et des conditions d'emploi s'accroissent...

Dans ces conditions comment construire l'articulation entre les revendications nationales et les revendications locales nées des situations particulières créées par la déréglementation instituée en méthode de gestion ? Faut-il redéployer une partie de nos moyens entre les différents niveaux du syndicat ? ~~Comment mieux tirer partie du travail important et parfois méconnu dans le SNES accompli par nos représentants dans les instances paritaires et les nouveaux CT ?~~

**Il est nécessaire de publier les déclarations faites lors des CT pour que les S1 et les adhérents en soient informés : il s'agit de montrer que nos interventions sont faites pour défendre certains principes ou mandats dont nous sommes porteurs.**

- **3.5 La syndicalisation**

**3.5.1** Même si 2010-2011 marque un ralentissement de la chute régulière du nombre de syndiqués, le nombre de syndiqués actifs n'a jamais été aussi bas depuis des décennies. Nous ne syndiquons qu'un actif sur 6 quand nous en syndiquons près de 1 sur 3 il y a 30 ans. La hausse du nombre de syndiqués retraités, bien que ne prenant pas un très grand essor, ne doit pas masquer cette baisse des actifs que ne peut expliquer la seule baisse des effectifs dans l'éducation.

L'étude des taux de syndicalisation au SNES suivant divers critères (âge, sexe, conditions d'emploi, établissements d'affectation, académie) menée sur l'année 2009-2010 révèle plusieurs éléments.

Même si la répartition des syndiqués du SNES est assez semblable à celle de la profession, des différences significatives peuvent apparaître suivant les académies, différences liées à l'histoire mais aussi à des spécificités qu'il faut identifier et travailler.

Les moins de 36 ans qui représentent un tiers de la profession ont un taux de syndicalisation inférieur de 5,5 points à celui des plus de 35 ans. Le taux de syndicalisation en collège est inférieur de 3 points à celui constaté pour les lycées.

Les TZR, quel que soit leur âge, se syndiquent plus au SNES que les collègues en poste fixe. Dans tous les cas, les taux de syndicalisation sont meilleurs chez les femmes que chez les hommes.

Ces constats imposent trois priorités essentielles :

- redynamiser notre présence dans tous les établissements, en particulier par le développement des heures d'informations syndicales avec la présence de responsables départementaux, académiques et nationaux du SNES ;
- mieux prendre en compte les difficultés spécifiques des jeunes collègues, particulièrement lors de leur première année d'exercice après leur titularisation en articulant leur défense individuelle avec les revendications générales pour nos professions et le système éducatif ;
- prendre des initiatives spécifiques d'échanges et de discussion avec les collègues des collèges.

**3.5.2** La réforme de la formation des maîtres pose d'une autre manière la question de l'accueil des nouveaux recrutés. Sans tomber dans le piège d'une substitution à la formation initiale devenue inexistante ou dans celui d'un modèle pédagogique estampillé SNES ~~, comment pouvons-nous accompagner les~~ .

**L'accompagnement des** entrants dans le métier en articulant accueil syndical et réponses aux questions quotidiennes de collègues placés dans une situation intenable par manque de repères et de formation **ainsi que la question du refus du tutorat doivent être réexaminés. Le SNES doit être à l'initiative de l'accueil des stagiaires dans les établissements. Si le SNES doit défendre tous les collègues qui refusent d'être tuteurs, il doit réfléchir à l'accueil pédagogique des stagiaires et lutter contre toutes les tentatives de pression des chefs d'établissement et des corps d'inspection.**  ~~Comment articuler cet accueil avec des mots d'ordre d'action indispensables qui peuvent apparaître parfois contradictoires avec cette volonté d'aide professionnelle et de solidarité en direction de ces jeunes collègues ?~~

**Le Snes doit continuer à accueillir les étudiants, pré-recrutés ou non, se destinant aux métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré. Il faut cependant veiller à ce que cette adhésion à un syndicat enseignant ne se fasse pas au détriment des organisations étudiantes ce qui implique la reconnaissance du droit à la double**

**appartenance. Le Snes doit être à l'initiative de toutes les convergences possibles avec les organisations étudiantes au niveau local (IUFM) et au niveau national sur la question de la formation des enseignants, CPE et COPsy ainsi que sur les revendications du Snes (aides matérielles et financières significatives, allocation d'autonomie et pré-recrutements) pour les étudiants.**

**3.5.3** Ces différents éléments ne sont pas à isoler les uns des autres car les plus jeunes collègues et les stagiaires sont concentrés dans certaines académies et sont plus nombreux en collèges. C'est donc une action d'ensemble avec des moyens particuliers qu'il faut mener dans ces académies formatrices et pépinières de syndiqués et de militants qui doivent essaimer dans tout le syndicat. Les politiques volontaristes menées (relances téléphoniques, maintien des panneaux d'affichage..., etc.) ont permis de garder un lien trop ténu avec nos syndiqués là où nous n'avons pas de S1 organisé. Mais ces politiques ne suffisent pas et un nom de secrétaire de S1 ne garantit pas une activité du S1.

La syndicalisation des AED n'est que peu prise en charge par les S1 quand il y en a. Un effort très important doit continuer à être fait en direction de ces personnels particulièrement soumis aux décisions unilatérales du chef d'établissement.

**3.5.4** La baisse de syndicalisation induit une diminution de ressources qui peut contraindre à terme à des révisions des budgets du S4 et des S3. La baisse du montant des cotisations décidée pour quelques catégories n'a eu aucun effet. Même si ce n'est pas l'essentiel, nos moyens de paiement peuvent être modernisés avec l'ouverture de l'adhésion en ligne par carte bancaire, la proposition systématique d'une mensualisation suffisamment étalée dans le temps, d'autant plus que les secrétaires et trésoriers de S1 ont un accès web facile à la situation syndicale de leurs adhérents.

**3.5.5** L'engagement des retraités dans les diverses structures (SFR, FGR...) impose un travail d'équipe des retraités et le recours à la logistique du syndicat et de la fédération. Dans les S2, S3, S4 les retraités participent aux instances, aux actions, assurent des permanences (pouvoir d'achat, retraite, protection sociale, autres), animent des réunions. Leur apport est non négligeable et leur présence dans tous les congrès va de soi. Le SNES s'efforce de leur donner les moyens de répondre à leurs problèmes particuliers juridiques, culturels ou sociaux. Un travail important ne doit-il pas être fait au niveau des néo-retraités pour mieux anticiper et prendre en compte la réalité du passage à la retraite et faire évoluer avec eux l'outil syndical ? Comment développer la défense individuelle et un apport de services aux retraités ?

**Le syndicalisme « retraités » reste à construire au sein même du SNES si l'on veut maintenir les adhérents qui partent en retraite et les plus anciens ; il convient de mieux prendre en compte les spécificités de leur situation : les 25 années d'une retraite à vivre se construisent par étapes. Le SNES doit continuer à y être présent pour défendre les droits collectifs et individuels (pouvoir d'achat, logement, santé, transports, services publics...) et le faire savoir.**

**Il en va de même de la démarche militante : les retraités n'ont de sections de regroupement que le niveau départemental, puis académique, deux ou trois fois par an ! il faut resserrer les liens entre tous, utiliser tous les moyens mis à disposition pour garder la relation personnalisée avec les adhérents et dépasser le cadre des seuls retraités « militants » qui, par conviction, restent syndiqués.**

**Actifs dans de nombreuses associations, citoyens engagés, les enseignants retraités doivent rester syndiqués aussi : construire la cohérence**

**revendicative qui fédère les revendications personnelles et sociales de notre vie de retraités est un axe qui doit être amplifié au sein du SNES.**

### • 3.6 La formation syndicale

Le SNES doit améliorer une offre de stages de formation, destinée à couvrir les enjeux essentiels : mise à jour de connaissances (métier, carrières, contenus...), réflexion sur les dynamiques en cours (évolution du métier, conditions d'apprentissage du métier, accroissement de l'individualisation des carrières et de l'autonomie des établissements, évolution du paysage syndical, évolutions socio-économiques, rapport au politique), partage des pratiques d'action militante (campagne militante, syndicalisation, campagne de communication, pratique des réunions, etc.).

Dans le contexte du départ massif de générations militantes, l'impératif demeure d'un passage de la mémoire militante : comment et pourquoi se sont construites les revendications ? La connaissance de l'histoire du SNES, de la FSU, la compréhension de la particularité du syndicalisme enseignant dans le paysage syndical français et européen doivent permettre de donner ces éléments pour débattre des évolutions nécessaires pour renforcer l'efficacité de notre syndicalisme. ~~Comment améliorer la cohérence entre la formation syndicale nationale, formatrice de formateurs, et ses déclinaisons académiques ? Comment susciter l'appétit de formation chez les militants, améliorer les conditions concrètes de diffusion de l'offre de formation, en mesurer mieux les apports ? Comment améliorer la complémentarité entre l'offre de formation du SNES et celle de la FSU ?~~

**Pour améliorer la formation syndicale, il convient de favoriser la venue de militants nationaux ou académiques dans les départements pour y animer des stages.**

## 4 . LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

La situation économique et sociale nationale, européenne et mondiale nécessite une intervention de toutes les forces syndicales à tous les niveaux de prise de décision qu'ils soient européens ou mondiaux. Le syndicalisme international ne peut remplacer le syndicalisme dans chaque pays mais il en est un complément indispensable. Le syndicalisme international doit passer de la représentation à l'action.

L'action internationale, c'est actuellement faire des propositions pour que les organisations syndicales internationales portent des alternatives aux politiques néo-libérales et agissent pour qu'elles soient mises en œuvre :

- L'initiative du Comité Syndical Européen de l'Éducation du 20 janvier 2012 est un début mais quelles suites peut-on lui donner ? Quels autres modes d'intervention le CSEE au niveau européen et l'IE au niveau mondial peuvent-ils développer ? Vu le rôle du FMI, l'IE n'aurait-elle pas intérêt à y organiser une initiative ?
- Ces actions ne peuvent être déconnectées des actions nationales. Les organisations nationales doivent y avoir toute leur place et pouvoir s'y exprimer. Quel rôle supplémentaire peuvent-elles avoir ?
- Dans les « printemps » arabes, les forces syndicales indépendantes ont joué un rôle de premier plan en Tunisie. La Confédération Syndicale Internationale (CSI) a soutenu ces forces syndicales. Des élections ont eu lieu dans certains pays comme l'Égypte, le Maroc ou la Tunisie. Les syndicalistes de ces pays doutent que les changements politiques répondent aux aspirations démocratiques, économiques et

sociales des populations. D'une manière générale, quel rôle le syndicalisme international peut-il jouer dans les luttes pour les changements politiques ?

Au niveau de la solidarité, le syndicalisme international est confronté à de nombreuses situations de non respect des droits syndicaux voire de répression comme en Turquie où 25 dirigeants d'EGITIM-SEN ont été condamnés à des peines de prison.

- Comment dépasser le discours nécessaire ? Quelles actions les organisations européennes et internationales peuvent-elles développer ?
- Quelles réponses spécifiques peut apporter le SNES vis-à-vis des autorités françaises, des autres syndicats et des institutions internationales ?

Le SNES est préoccupé par l'absence d'affiliation internationale de la FSU. L'affiliation à la CES a fait l'objet d'un premier contact avec la Secrétaire Générale. La demande d'affiliation à la CSI n'a pas été relancée et celle à l'Internationale des Services Publics (ISP) n'a pas été présentée.

**Adossée à la CES existe la FERPA , la fédération européenne des personnes âgées dans laquelle se retrouvent les organisations syndicales françaises de retraités. Les retraités de la FSU doivent y être présents aussi.**

~~Est-ce la priorité donnée aux forums sociaux qui en est responsable ? Comment faire pour que l'international prenne toute sa place dans l'activité de la FSU ? Quelles propositions le SNES peut-il faire pour améliorer l'activité syndicale internationale de la FSU ?~~

**La relance des adhésions à la CES, à la CSI et à l'ISP doit être complémentaire de l'investissement du SNES et de la FSU dans les forums sociaux.**

## THÈME 4 : POUR LA RENOVATION DU SYNDICALISME

### Motions et votes

#### 1. Amendement proposé : partie 4 sur le syndicalisme international

« Le SNES doit demander à la FSU de suspendre sa demande d'adhésion à la CES.

Le SNES doit organiser une consultation de tous les adhérents sur la question de l'adhésion à la CES. »

pour	contre	abstention	refus de vote
3	<b>60</b>	3	0

Cet amendement est rejeté.

#### 2. Ajout proposé : partie 1, paragraphe 1.2

Demande d'insérer, à l'intérieur de l'ajout proposé par les rapporteurs (provenant d'un amendement Ecole Emancipée), la phrase :

« Les initiatives de blocages n'ont été que peu soutenues »

pour	contre	abstention	refus de vote
5	<b>52</b>	12	1

Cet ajout est rejeté.

#### 3. Demande de retrait : partie 1, paragraphe 1.2

L'ajout des rapporteurs (provenant d'un amendement Ecole Emancipée) est contesté, et il est demandé de retirer les deux phrases correspondantes :

« L'intersyndicale n'a pas placé la riposte à la hauteur de l'obstination du gouvernement. La volonté de maintenir à tout prix l'unité avec la CFDT a constitué une entrave supplémentaire. »

pour	contre	abstention	refus de vote
1	<b>60</b>	5	6

Les deux phrases sont conservées.

#### 4. Amendement maintenu : statuts de la FSU

L'amendement Ecole Emancipée proposant la suppression des deux dernières phrases de la partie 2.3.6 et le remplacement de la partie 2.4.1 par le texte suivant est maintenu :

*« Lors de sa création, la FSU s'est donnée des règles qui visaient à asseoir un fonctionnement foncièrement démocratique, respectueux des différents courants de pensée, des divers syndicats et des sections départementales qui la constituent. Ce fonctionnement ne doit pas être remis en cause ; il peut cependant être amélioré.*

*Les différentes composantes du trépied fédéral (SN, SD et tendances) ont la responsabilité commune de doter la FSU de mandats qui résultent véritablement d'une synthèse. Si l'on veut améliorer notre mode d'élaboration des mandats, c'est à l'amélioration du travail commun entre les composantes de la FSU qu'il faut œuvrer plutôt que de revenir à des pratiques qui nous ont fait tant de mal à la FEN. La règle fondamentale des 70% ne doit en aucune manière être remise en cause au risque de mettre en danger l'unité de la fédération. »*

Il est demandé que cet amendement soit voté en opposition au texte présenté par les rapporteurs :

pour le texte des rapporteurs	pour le texte Ecole Emancipée	contre les deux textes	abstention	refus de vote
<b>56</b>	4	1	5	2

Le texte des rapporteurs est adopté.

#### 5. Ensemble du texte proposé par les rapporteurs

pour	contre	abstention	refus de vote
<b>66</b>	1	2	0

Ce texte est adopté par le Congrès Académique de Grenoble.